

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 32/2

OBJET : VOIRIE ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE CHEMIN FINETTE
Approbation des dossiers techniques.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Services Techniques Communaux ont été chargés d'étudier les projets de Voirie Assainissement et Eau Potable du Chemin Finette et d'établir les dossiers techniques.

Les travaux comprendront :

- la réalisation d'une chaussée de 7 m sur une longueur de 395 m
- la réalisation d'un caniveau d'1 m 50 de large
- la réalisation d'un accotement stabilisé d'1 m 50 de large
- l'établissement d'un réseau d'eau potable
- la pose d'un réseau d'assainissement

Le coût de l'opération est évalué à 1 100 000,00 F y compris somme à valoir pour révisions de prix et imprévus.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

1°/ ASSAINISSEMENT : COUT.....	400 000,00 F
M.I.....	80 000,00 F
C.D.C.....	<u>320 000,00 F</u>
	400 000,00 F
2°/ VOIRIE : COUT.....	400 000,00 F
C.D.C.....	400 000,00 F
3°/ EAU POTABLE : COUT.....	300 000,00 F
M.I.....	60 000,00 F
C.D.C.....	<u>240 000,00 F</u>
	300 000,00 F
T O T A L	<u>1 100 000,00 F</u>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs
- d'approuver les dossiers techniques relatifs à ces travaux ainsi que le mode de financement.

- de m'autoriser à :
solliciter les subventions et emprunts correspondants.
lancer les appels d'offres ou consultations d'entreprises et à passer les marchés avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE